



DORVAL

Dépôt des déclarations de candidatures

Un avis public sera publié cet automne précisant les plages horaires prévues pour le dépôt de candidatures au Bureau de la présidente d'élection. Aucun dépôt ne sera accepté à l'extérieur de ces plages.

Afin de vous permettre de planifier votre dépôt, veuillez consulter ci-dessous les dates et plages qui paraîtront dans cet avis public. Nous vous recommandons fortement de prendre rendez-vous en communiquant avec nous aux coordonnées indiquées dans la section [Coordonnées du Bureau de la présidente d'élection](#) de notre site Internet.

Les rendez-vous seront fixés à toutes les heures les journées précisées. Le dépôt doit être effectué en personne soit par le candidat lui-même soit par un représentant dûment autorisé. Veuillez prévoir le temps requis pour l'analyse de votre déclaration par la présidente d'élection ou sa représentante ainsi que pour rencontrer la trésorière de la Cité de Dorval une fois la déclaration de candidature acceptée.

Vous devez avoir en votre possession votre déclaration dûment remplie et assermentée ainsi que les originaux des pièces d'identité requises.

Aucune déclaration ne sera acceptée après **16 h 30 le 3 octobre 2025**.

19 septembre 2025

8 h à 11 h et 13 h à 15 h

22 septembre 2025

8 h à 11 h et 13 h à 15 h

23 septembre 2025

8 h à 11 h et 13 h à 15 h

29 septembre 2025

8 h à 11 h

30 septembre 2025

13 h à 15 h

3 octobre 2025

9 h à 16 h 30